

## L'ajournement

preuve que l'État soviétique a aboli la religion et prend des mesures discriminatoires contre ceux qui bravent les interdits pour suivre leur conscience, notamment en opprimant l'Église catholique ukrainienne. Il faut obtenir des changements véritables. Je demande au ministre de s'engager à ce que la délégation canadienne et lui-même souleveront ces questions à Vienne.

[Français]

**M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, la troisième réunion tenue dans le cadre des suites de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération s'ouvrira à Vienne le 4 novembre prochain, et toutes les composantes du processus de cette conférence seront à l'ordre du jour. Autant la sécurité militaire, la coopération économique, les droits de l'homme et la coopération humanitaire. Les participants examineront dans quelle mesure les engagements en place seront respectés, ou ont été respectés, et analyseront les propositions mises de l'avant pour faciliter de nouveaux progrès.

Pour le Canada, il s'agira d'abord et avant tout de s'assurer que l'Union soviétique et certains autres pays de l'Europe de l'Est améliorent sensiblement leur performance quant à l'exécution des obligations qu'ils ont assumées en signant l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de la conférence de Madrid, tout particulièrement au chapitre des droits de l'homme et de la coopération humanitaire.

Monsieur le Président, nous serons francs dans nos critiques vis-à-vis des pays dont la performance se situe en deça de toute norme raisonnable, mais nous ne manquerons pas, par ailleurs, de souligner les efforts sincères déployés par d'autres pays, même si les résultats ne répondent pas parfaitement à nos attentes.

Monsieur le Président, nous adopterons une approche constructive mais, comme par le passé, nous continuerons d'insister sans équivoque sur le fait que les obligations, une fois assumées, doivent être respectées, et que des progrès soutenus par

le biais d'une application plus rigoureuse des dispositions de l'Acte final sont un préalable essentiel à l'instauration du climat de confiance nécessaire à l'amélioration des relations Est-Ouest.

Nous aimerions également, dans la mesure du possible, réaliser des progrès équilibrés dans tous les secteurs couverts par l'Acte final. Nous sommes encouragés par le succès connu par la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. A l'heure actuelle, nous étudions les façons d'en tirer le meilleur parti possible.

Dans le domaine économique, nous chercherons à faire avancer le dossier du commerce et de la coopération industrielle et de la coopération environnementale. S'agissant des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, nous regrettons que les récentes réunions d'«experts», y compris celle sur les droits de l'homme tenue à Ottawa, n'aient pu produire de documents finals en raison de l'obstruction systématique opposée par les pays de l'Est ou encore des concessions minimales consenties par ces derniers.

A la réunion de Vienne, forts d'une information solide et des positions convenues entre pays occidentaux lors de réunions précédentes, nous continuerons d'insister sur le fait que, si nous voulons parvenir à une sécurité véritable en Europe, les améliorations dans les secteurs économique et militaire devront s'accompagner de progrès dans le secteur des droits de l'homme, y compris les droits des minorités et les libertés religieuses, les contacts entre personnes et la réunion de familles et d'autres mesures importantes destinées à faciliter la circulation des gens, des idées et de l'information.

**M. le vice-président:** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)